cdc habitat | Caisse des Dépôts GROUPE

Sécurité

Stop aux jets de déchets par les fenêtres



La propreté des lieux doit rester l'affaire de toutes et tous

Jeter des déchets ou des objets par la fenêtre est à la fois interdit et dangereux. Ce geste dégrade la résidence, salit les espaces communs et abîme votre cadre de vie.

Chaque geste compte. Ensemble, gardons un environnement propre et agréable.

En bas de chez vous, c'est aussi chez vous

- **Jeter des objets par la fenêtre** (nourriture, mégots, papiers, déchets...) salit et pollue votre résidence, occasionne de mauvaises odeurs et dégrade l'image du lieu aux yeux de tous.
- **Les espaces collectifs sont partagés :** leur propreté est l'affaire de chacun.
- **Des extérieurs propres et entretenus** valorisent votre cadre de vie et votre résidence.

Respectez le travail de vos gardien(ne)s !

Les gardien(ne)s, employé(e)s d'immeuble et prestataires assurent la propreté.

Le temps qu'ils/elles passent à ramasser les déchets est du temps en moins pour répondre à vos demandes importantes ou urgentes.



Le jet de déchets est une infraction

- Jeter ou abandonner des déchets sur la voie publique est puni par la loi. → amende possible : jusqu'à 135 € (Code pénal – article R.634-2).
- Jeter par la fenêtre va contre l'obligation de jouissance paisible des lieux loués.
- Les jets peuvent blesser les passants ou causer un incendie (exemple : mégot allumé).

⚠ Attention

CDC Habitat peut convoquer le/la locataire responsable.

Le bail peut être résilié en cas de non-respect répété.

Les déchets attirent les nuisibles

- Nourriture abandonnée = rats, cafards, pigeons.
- Ces animaux **salissent les façades**, les balcons et les voitures.
- Ils **transportent des germes** dangereux pour la santé.
- Leurs fientes **abîment les bâtiments** et posent des problèmes d'hygiène.
- L'alimentation non contrôlée des pigeons **favorise leur regroupement**, ainsi que celui des rats et autres nuisibles.



Si vous aimez les oiseaux, ne les nourrissez pas.

Si vous n'aimez pas les rats, ne les nourrissez pas non plus.

Limiter ses déchets, c'est possible !

Cela passe aussi par la réduction du gaspillage alimentaire. Pourquoi ne pas commencer par transformer vos restes en recettes savoureuses ?

Crumble de légumes

Restes de légumes
20 g de chapelure
20 g de parmesan
45 g de beurre
45 g de farine
Graines de pavot
Thym, laurier
Sel et poivre

Pour varier du crumble sucré, remplacez le sucre par de la chapelure, ajoutez quelques graines de pavot, et le tour est joué. Mélangez 45 g de beurre, 45 g de farine, 20 g de chapelure, 20 g de parmesan et des graines de pavot. Salez et poivrez.

Déposez au fond d'un plat les restes de légumes, avec du laurier et du thym. Recouvrir de pâte à crumble. Enfournez 20 minutes.



Cake « restes du frigo »

Pâte à cake
Légumes
Fromage
Viande ou poisson

Préparez la base du cake : de la farine, de la levure, des œufs, du lait (ou alternative végétale), du fromage râpé (optionnel), du sel, du poivre et de l'huile d'olive. Après avoir obtenu une pâte lisse, ajoutez la garniture : crabe, olives, jambon, chèvre, tomates, raisins, roquefort...

Pain perdu

Pain rassis
3 c. à s. de lait
1 c. à s. de crème fraîche
1 œuf
Beurre
Sucre

Battez 1 œuf, 1 cuillerée à soupe de crème, 3 cuillerées à soupe de lait. Coupez du pain et trempez dans le mélange. Faites revenir les morceaux de pain à la poêle avec du beurre et du sucre. Servez aussitôt.

+ d'idées

www.inextremis-antigaspi.fr
> Ensemble, faisons la différence

NOTRE ENGAGEMENT

CDC Habitat s'engage à vous accompagner pour un cadre de vie sûr et serein.

Ensemble, protégeons votre cadre de vie.

CDC Habitat – Avril 2026 – Maquette : V. Charlanne © E. Sanchez, Getty Images, Storyset – Imprimé sur du papier PEFC